

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



# E FOOT 38

*Le Foot en Isère, Moi j'adhère*

**SAISON 2022-2023**

PV N° 583

du 1<sup>er</sup> décembre 2022



## LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.  
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



## Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....	3
COMMISSION APPEL .....	5
COMMISSION ARBITRES.....	10
COMMISSION DELEGATIONS .....	13
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION.....	15
COMMISSION FEMININES .....	17
COMMISSION F.M.I.....	19
COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE .....	21
COMMISSION FUTSAL .....	23
COMMISSION DES REGLEMENTS .....	25
COMMISSION SPORTIVE.....	27
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	30
COMMISSION TECHNIQUE.....	32

# Table Des Matieres

## Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :  
Moi j'adhère*



Nos Partenaires



# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

BOURG D'OISANS	D4
MIRIBEL 2	D4
EYZIN ST SORLIN 2	D4
PIERRE CHATEL	D5
Du 26 et 27 novembre 2022	
PAYS VOIRONNAIS	FEMA11D2
COLLINES	U17D3
PONT DE CLAIX 2	U15A8

## FMI NON RETOURNEE

**Amende 75 €**

Du 19 et 20 novembre 2022

Voir PV 582 de la Commission FMI

Du 26 et 27 novembre 2022

Voir PV 583 de la Commission FMI

## CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

### Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 novembre 2022

#### Article 17

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Novembre 2022**

504263 FC LA ROCHETTE

504304 SC CRUASSIEN

550263 LA RIVIERE FC

582556 GAPS

526437 ENT S. DRUMETTAZ MOUXY (sous réserve d'encaissement)

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)

561124 GROUP. JEUNES BALMES LAUZES (sous réserve d'encaissement)

551011 FC VILLARD BONNOT GRESIVAUDAN (sous réserve d'encaissement)

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>







## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

**COTE ST ANDRE** : Réception justificatif d'absence de la personne convoquée à l'audition du 22 novembre 2022.

**RO-CLAIX** : Appel disciplinaire

**UNION NORD ISERE** : Réception de justificatifs suite au déplacement de votre club à l'audition du 15 novembre 2022.

**POLIENAS** : Appel règlementaire.

**ECHIROLLES** : Réception justificatif d'absence d'une personne convoquée à l'audition du mardi 29 novembre 2022.

**M.VAZ EDOUARD** : Réception justificatif pour absence professionnelle à l'audition du mardi 29 novembre 2022

**EYBENS** : réception courrier informant de la personne représentant la Présidente à l'audition du 29 novembre 2022

### NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

**Dossier 22-23-012R** : U17, D2, poule D, LA COTE ST ANDRE / VAREZE , Match du 15/10/2022

Appel du club de **LA COTE ST ANDRE** en date du lundi 14 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, dans son dossier n°19, lors de sa réunion du mardi 8 novembre 2022, parues au PV n° 580, du jeudi 10 novembre 2022

Appel portant sur : « Nous avons appuyé la réserve le lundi 17 octobre à 14h58 (voir pièce jointe). Cependant celle-ci n'a pas été traitée car elle a été considérée hors délai alors que nous sommes dans le délai de 48h après le match »

Appel recevable

Dans le cadre de la procédure d'urgence, la commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 22 novembre 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MAZZOLENI Laurent – Président, Mme BRAULT Annie - secrétaire, M. FRANZIN Didier, M. SCARPA Vincent, M. EL RHAFFARI Réda, M. TRUWANT Thierry, M.VAILLANT Franck

Excusé(e)s : Mme BLANC Aline, Mme RACLET Chrystelle, M. BONNARD Christophe, M. FERNANDES Carlos-représentant des arbitres, M. REMLI Amar, M. MONTMAYEUR Marc, PION Christophe.

En présence de,

Pour le club de **LA COTE ST ANDRE**

M. CHASSAT Mathis, licence n°2546034277, correspondant du club, régulièrement convoqué.

Pour la **COMMISSION DES REGLEMENTS DU D.I.F**

M. BOULORD Jean Marc, licence n°2538651242, Président, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif conforme reçu) de M. CHASSAT Jean David, éducateur/ dirigeant responsable licence n°2520251343, régulièrement convoqué

Après avoir noté, la présence de M.SIMOES Christophe, licence n° 2519428829, membre du club de LA COTE ST ANDRE, qui par courrier envoyé de la boîte mail officielle du club, et, après accord de la commission d'appel, avait demandé de représenter son Président, par ailleurs excusé.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que les appels ont été formés dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

Après rappel des faits et de la procédure

Considérant les explications du club de LA COTE ST ANDRE expliquant avoir confirmé la réserve dans les 48h.

Considérant que le club de LA COTE ST ANDRE voyant aucune mention de sa réserve dans les deux P.V suivant la rencontre, dans le chapitre commission des règlements

Considérant les échanges entre le club de LA COTE ST ANDRE et la commission des règlements au sujet de cette réserve,

Considérant la déclaration du représentant de la commission des règlements expliquant que les échanges par mail avec le club de LA COTE ST ANDRE ont permis d'établir que la confirmation de la réserve n'a pas été reçue par la commission car l'adresse mail utilisée par le club n'était pas valide, car mal libellée, pour joindre la commission.

Considérant que la commission des règlements a reçu confirmation de cette réserve le 04 novembre 2022

Par conséquent il résulte de l'audition :

- Que le club de la Cote St André n'a pas confirmé dans les délais la réserve déposée lors du match de façon correcte.
- Que la confirmation conforme de la réserve est arrivée hors délais.
- Que le district et la commission des règlements ne peuvent être reconnus pour avoir commis une erreur.

La commission départementale d'appel : **Confirme** la décision de la commission des règlements, à savoir :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA COTE ST ANDRE pour la dire irrecevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit : • Art.186-1 des R.G. de la F.F.F. : Confirmation des réserves

«Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match».

- La confirmation de la réserve du match du 15/10/2022 est parvenue par mail au District Isère de Football le 4/11/2022.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

En outre,

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F. : *Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.*

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de **COTE ST ANDRE**.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Pour l'audition le Président de séance  
Laurent MAZZOLENI

Pour l'audition la secrétaire de séance  
BRAULT Annie



## NOTIFICATION ET CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

**Dossier 22-23-013D** : Senior, D3, poule B, RO-CLAIX / LA MURETTE 2, Match du 18/09/2022

Appel du club de **RO-CLAIX** en date du mercredi 23 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°22/01/13, lors de sa réunion du mardi 15 novembre 2022, notifiées au club le mercredi 16 novembre 2022, parues au PV n° 581, du jeudi 17 novembre 2022

Appel portant sur : «...nous tenons par la présente à faire appel de la décision en première instance de la commission disciplinaire en date du 16/11/2022, et, sur le caractère suspensif de la décision disciplinaire...»

Appel recevable

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 29 novembre 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MONTMAYEUR Marc – Président, Mme BLANC Aline - secrétaire ,M. MAZZOLENI Laurent, Mme BRAULT Annie, M. FRANZIN Didier, M. SCARPA Vincent, M. EL RHAFFARI Réda, M. TRUWANT Thierry, M.VAILLANT Franck, , Mme RACLET Chrystelle, M. BONNARD Christophe, M. FERNANDES Carlos-représentant des arbitres,

Excusé(e)s : M. REMLI Amar, PION Christophe.

**La commission décide de ne pas suspendre l'exécution de la sanction prise par la commission de discipline concernant la suspension de terrain**

**Sur le fond**, l'audition aura lieu le mardi 20 décembre 2022 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférences des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141- 5 et suivants les codes du sport.

## CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

**Dossier 22-23-014R** : Club de POLIENAS, plateau U10/U11, Phase automne, poule D, à VER SAU

Appel du club de **POLIENAS** en date du vendredi 25 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, dans son dossier n°22, lors de sa réunion du mardi 22 novembre 2022, parues au PV n° 582, du jeudi 24 novembre 2022

Appel portant sur : «nous somme amendés de la somme de 300 euros pour avoir fait jouer 10 joueurs non licenciés »

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 20 décembre 2022 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V Le président de séance  
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V La secrétaire de séance  
Aline BLANC

## COMMISSION ARBITRES

**MARDI 29 NOVEMBRE-2022 à 18h30**

**Procès-Verbal N°583**

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic , VAGNEUX Luc, LALO Abou-bakar, THEVENIN Cyril, FERNANDEZ Carlos,

### NOTE AUX ARBITRES

Le corrigé du questionnaire du stage annuel sera diffusé sur le site du district en fin de semaine.

### CAP LIGUE

**Date de la Formation 14-janvier 2023 ( à Tola-Vologe – LAURAFoot)**

Candidature Cap-Ligue :

- **SENIORS** : DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre
- **JEUNES ARBITRES** : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas
- La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ

### DATES FORMATIONS INITIALES ARBITRES

- **FIA** : 03/12/2022.
- **FMI et Formation Administrative** le 10/12/2022  
Lieu : District Isère Sassenage.
- **FIA 14, 21, 28 /01/2023** au Stade Chantemerle à Bourgoin-Jallieu de 8h30 à 17h30
- **FMI et Formation Administrative** le 04/02/202 au District à Sassenage de 8h-12h.

### OBSERVATIONS ( rappel )

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

### RAPPEL AUX ARBITRES

Il a été constaté que certains arbitres ne remplissent pas correctement les reçus des frais d'arbitrage. La CDA rappelle qu'ils sont tenus de bien s'acquitter de cette tâche administrative et de les remettre dûment remplis, sans quoi vous risquez de ne pas être payé par les clubs.

### TUTORATS

A l'issue de la dernière FIA, il y a eu 12 nouveaux arbitres qui doivent avoir un tuteur pour leur démarrage dans l'arbitrage. Les arbitres intéressés pour tutorer les nouveaux arrivants doivent nous informer par mail à l'attention de la CDA. Ils auront l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

### Candidatures reçues. Transmis au responsable

- JALLAMIÒN Olivier
- BRIOUA Mourad sur NASRI Deenha
- THEVENIN Cyril sur MICHALLAT Baptiste
- HOCINE Halime sur MATHIEU Lucie
- FERNANDES Carlos sur BONNEFOY Céliane
- DOUSSON Thomas
- GUILLOT Farah sur PONCET Anaïs
- BESSAOUD Amar
- NASRI Riad
- BEN ELHADJ Zyed
- ROUSSILLON Alain

### Tutorats reçus

- DOUSSON Thomas sur BENHOULA Badis – 1/4
- FERNADEZ Carlos sur DE BONNEFOY Celiane – 1/4
- BESSAOUD Amar sur GRANJON DELAIRE Maxime 1/4

### RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

### DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSIS-TANTS U20 District	07 85 98 74 44	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>
YUKSEL Ferdinand	<b>MASCULINS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• D3-D4- D5 –</li><li>• U18 R1AA,</li><li>• U18 R2–</li><li>• U16 R2,</li><li>• U15 R1,</li><li>• U15 R2,</li><li>• U14 R1,</li><li>• U14 R2</li></ul> <b>FEMININES</b> Seniors <ul style="list-style-type: none"><li>• R1F, R2F,</li><li>• U18 R1F, R2F,</li><li>• U18 F à 11 interdistricts,</li><li>• U19F National AA</li></ul>	06 17 14 62 03	<a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>

## COURRIERS CLUBS

**AC SEYSSINET** : Lu et noté. Enquête en cours.

**VEZERONCE CURTIN** : Lu et noté. Suite à votre lettre d'évocation, un joueur remplaçant officiant en tant qu'arbitre assistant débutant un match ne peut être remplacé et ne doit en aucune manière participer à la rencontre en tant joueur. L'arbitre ne doit pas l'autoriser à participer au match. Vous auriez dû poser une réserve technique conformément au règlement.

## COURRIERS ARBITRES

**STRAPPAZZON Grégory** : Lu et noté

**TEPPOZ Anthony** : Changement de coordonnées. Pris en compte

**LACROIX-FELIX Timothé** : Changement de coordonnées. Noté.

**DURSUN Ayhan** : Le Président de la CDA prendra attache avec vous.

## DESIGNATIONS ARBITRES :

Il est demandé aux arbitres de ne pas téléphoner en continu aux désignateurs pour des problèmes récurrents. Vous êtes tenus de mettre vos indisponibilités sur MYFFF, **3 semaines avant.**

Merci de leur envoyer un SMS pour régler le problème si vous n'avez pas de désignations.

## ATTENTION

**LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

**L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.





## COMMISSION DELEGATIONS

**Mardi 29 Novembre 2022 à 18h**

**Procès-Verbal N°583**

Président : CICERON Fabien

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,  
.....

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission : 04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail  
ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

### **Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :**

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

### **NOUVEAUTE : L'OBSERVATEUR ANONYME**

Le district de l'Isère et la commission de délégation ont décidé de mettre en application

**L'article 51 des règlements généraux** qui prévoit la possibilité de faire superviser des matchs par un observateur anonyme.

Cet observateur (membre du comité de direction, membre de commission, délégué officiel, membres recrutés par la commission de délégation, etc...) sera désigné sur un match en simple spectateur.

**Son rôle sera d'observer l'organisation, le match, la fin de celui-ci et de faire un rapport à la commission de délégation.**

Il n'interviendra en aucun cas s'il y avait des problèmes en tout genre (petit et grand). Une fois son rapport transmis, la commission de délégation le fera suivre aux commissions concernées si besoin.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

## Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

## Désignations :

MODIFICATION WEEK END DU 26 ET 27 NOVEMBRE 2022				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D2 POULE A	USVO	NOYAREY	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
U17 D1	MOS3R	ISLE D'ABEAU	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION

WEEK END DU 3 ET 4 DECEMBRE 2022				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D3 PH2 POULE F	LCA FOOT	NIVOLAS 2	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
U17 D3 PH2 POULE F	GP VEZERONCE DOLOMIEU	CESSIEU	DURAND NICOLAS	FRAIS AUX DEUX CLUBS
FEMININE A 8 D1	FORMAFOOT	LIERS	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB DE LIERS
SENIORS D2 POULE A	REVENTIN 2	NIVOLAS	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	VAREZE 2	ST GEORGES COMMIERS	EL RAFFARI REDA	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D3 POULE A	TUNISIENS SMH	TURCS GRENOBLE	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE B	RO CLAIX	ST LATTIER	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB DE RO CLAIX
SENIORS D4 POULE C	BOURBRE	CROSSEY	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE D	TURCS VERPILLERE	BOUVESSE	AVETTAND NICOUJ JULIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE A	FC SUD ISERE 2	ABBAYE 2	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB SUD ISERE



## COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

**Mardi 29 Novembre 2022 à 18h00**

**Procès-Verbal N° 583**

Président : M. Mallet  
Présents : M Mallet ; M Montmayeur  
Excusé : J.P Bert

### COURRIERS

De Mr BRIOUA Mourad (arbitre du District) pour mettre en avant l'excellent état d'esprit lors du match senior D1 Ruy -Mos 3R.

De Mr STRAPPAZON Gregory (arbitre de District) pour signaler l'attitude exemplaire de l'éducateur de Commelle, Mr Odet Lilian, avant, pendant et après le match.

### RECIDIVE CLUBS

#### **Saison 2021-2022**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
EYBENS ; SEYSSINS

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJAT VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
EYBENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S.V.O

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
DEUX ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
CREMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

## **Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT PAUL DE VARGES

## **Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S LA MURETTE

## **Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
ISLE D'ABEAU

## **Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

## **Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S BEAUVOIR ROYAS

## **Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2  
LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT ; FONTAINE ;PAYS D'ALLE-  
VARD ;USVO

## **Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023**

## **BONUS MALUS**

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 583 sur le site du District de l'Isère Football

### **RAPPEL SUR LE BONUS MALUS**

#### **Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## **DELEGUES CLUBS**

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assurer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et**



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

aucune validation partielle ne sera effectuée.

### Listes reçues et validées :

Artas ;Ascol ;Asieg ;Balmes.NI ;Batie.Montgascon ;Beaucroissant ;Beauvoir ;Bouchage.  
Passins ;Boubre ;Bouvesse ;Cassolard ;Cessieu ;Chabons ;Charvieu ;Chirens ;Claix ;Collines ; Corbe-  
lin ;Crémieu ;Crolles ; CVL ; Deux.Rochers ; Domène ; ECBF ; Estrablin ;Eyzin.St Sorlin ; Faramans ; Gonce-  
lin ; Jarrie.Champ ; La.Batie.Divisin ; La.Cote St.André ; La.Murette ; La.Sure ; Lauzes ;LCA.Foot.38 ; Liers ; Manival ;  
Miribel ; Mos3r ; ND.de Mesage ; Oyeu ; Pays.Voironnais ; Poisat ; Pont.de Claix ; Rives ; Ro.Claix ; Ruy.Mont-  
ceau ; Sassenage ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Cassien ; St Etienne de Crossey ;St Geoires en Valdaine ; St  
Georges de Commiers ;St Hilaire de la Cote ; St.Joseph.de.Rivière ; St.Lattier ; St.Marcellin ; St.Martin.d'Herès ;  
St.Martin.d'Uriage ;St.Paul.de.Varces ; St.Simeon.de.Bressieux ; Sud.Isère ; Tignieu ;  
Tour St Clair ;Tullins ; Tunisiens SMH ; Turcs.de.Grenoble ; Unifoot ; Vallée.de.la.Gresse ; Vallée.du.Guiers ;Varèze ;  
VerSau ;Velanne ;Vezeronce ;Villefontaine ;Vinay ; Virieu Valondras ;Vourey sport

### Listes reçues mais non validées :

Pierre Chatel ; le Versoud

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

## COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 29 Novembre 2022

Procès-verbal n° 583

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES  
D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**  
**DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un  
officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces  
réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses  
partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Rappel : comme chaque saison, merci dans votre correspondance d'indiquer votre C.N.P : Catégorie Niveau et  
Poule Merci**

**Courriers** : NIVOLET, CESSIEU, ST CASSIEN, EYBENS, MOIRANS, ENT HAUTE COMBE / ST PIERRE, BOUR-  
GOIN, AIX, LA U R A F O OT, PAYS VOIRONNAIS, MISTRAL, GT A C N D, CREMIEU, VALLEE DE LA GRESSE,  
CHOMERAC, F F ECHIROLLES, CHAMBERY, G A P S

**Rappel utilisation Tablette FMI**

En cas de problème la personne à contacter est Monsieur Marc Mallet !

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

> TOUS LES MAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE

> DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT PLUS TRAITES

- La journée de la Femme aura lieu le 12 Mars à GIERES

- Opération « TOUTES FOOT » **information sera disponible sur le site prochainement**

## **CHALLENGE U 13 F POINT SUR LES ENGAGEMENTS**

Rappel date de clôture des inscriptions : 9 Janvier 2023

A ce jour seuls les clubs suivants se sont engagés : GT NIVOLAS T S C 1 et 2, G U C, VALLEE DE L'HIEU, CROLLES, MOIRANS, VEZERONCE HUERT, EYBENS.

## **FUTSAL**

2 plateaux seront organisés pour les catégories U8/ U9 et U10/ U11

- A MOIRANS le 7 Janvier 2023

Date limite d'engagement 18 Décembre

- A LA MURE le 21 Janvier 2023

Date limite d'engagement le 8 Janvier

## **CHAMPIONNAT A 11 D 2**

### **Déroulement de la seconde Phase**

Création d'une Poule Haute regroupant les 3 premiers de chaque poule qui évolueront en un championnat Aller-Retour qui déterminera une accession en Poule D1 saison 2023/2024 pour les deux premiers.

**Soit 10 dates** : 11/12 ; 05/02 ; 26/ 02 ; 05/03 ; 12/03 ; 26/03 ; 02/04 ; 30/04 ; 07/05 ; 14/05.

Création d'une poule Basse dans laquelle évolueront les 8 autres équipes de D2 en un championnat en Match Aller

**Soit 7 dates** : 11/12 ; 05/03 ; 26/03 ; 02/04 ; 30/04 ; 07/05 ; 14/05.

## **CHAMPIONNAT SENIORS A 8**

COURRIER

ST CASSIEN : c'est à vous sur foot club de modifier vos terrains

D2 Poule B

J 3

COLLINES – CREMIEU manque accord du club adverse

GT A C N D - LA BATIE MONTGASCON à CHARANTONNAY

## **CHAMPIONNAT U 18 A 8**

D 1

J1

GRESIVAUDAN – VALLEE DE LA GRESSE manque accord du club adverse

J2

GT A C N D – G A P S manque accord du club adverse

VALLEE DE LA GRESSE – EYBENS 12 à VIF

D2

HAUTE COMBE / ST PIERRE forfait pour la 2<sup>e</sup> phase

J 2

NIVOLET – SUD ISERE 15h15 stade Barillettes à ST ALBAN



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

### **CHAMPIONNAT U 18 A 11**

La 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> phase seront additionnées pour définir le classement

J1  
CHOMERAC- ECHIROLLES le 3 décembre 14 h

### **CHAMPIONNAT U 15**

Suite au désistement tardif de NOTRE DAME DE MESSAGE, EYBENS prend sa place en D 1 et inversement N D M jouera à la place d'EYBENS en D2 Poule A

Courrier : AIX

Transmis à la commission éthique

D1  
J 2  
CHAMBERY – G A P S reporté suite à la sélection de 4 joueuses de CHAMBERY en sélection U 15  
Veuillez trouver une date qui vous convienne et nous la transmettre

D 2  
Poule A  
J2  
CHARTREUSE GUIERS - CROLLES 2 12 H 30 à ST LAURENT DU PONT  
Poule C  
BOURGOIN 2 prend la place de l'exempt en poule C  
J2  
BOURGOIN 2 – ST QUENTIN FALLAVIER manque accord du club adverse  
GT A C N D 2 – ECHIROLLES manque accord du club adverse

Jacques Issartel  
Président 06 34 87 23 55

## **COMMISSION F.M.I**

**Mardi 29 Novembre 2022 à 18h00**

**Procès-Verbal N° 583**

Président : M. Mallet  
Présents : M Montmayeur ; JM Boulord

### **CONVOCATIONS**

Suite à une mauvaise préparation ou utilisation de la FMI, la commission recevra au District de l'Isère le mardi 6 Décembre à 18h45

Mr Sofien BELGHERZE du club du FC2A  
Mr Jose PORTELA et Mr David RISSIAN du club de BREZINS  
Mr Mario JIBIDAR du club d'ECHIROLLES  
Mr Marc DEBON du club de VINAY  
Mr Nicolas PULEIO du club de DOMENE

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

## TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 26 et 27/11/2022)

**U13 D1** : Deux Rochers Fc 1

**U15 D3** : Echirrolles Fc 3 et Ent Vinay Verseau 2

**Féminines U18F A8 D1** : Ent Asg Saint Hil 1

**Féminines U15f A8 D2** : As d'Ugine 1

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

## RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

**Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match**

## PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**  
**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**

## COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

**Mardi 29 novembre 2022 à 19h00**

**Procès-Verbal N° 583**

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

### **CORRESPONDANCE**

**Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)**

**43. Villard-Bonnot Grésivaudan :** noté (réunion).

**44. Champagnier Brié 2 :** noté (réunion).

**45. ASPTT 2 ST :** noté (match vs Vallée de la Gresse 4). Pour information, coordonnées parues dans PV n° 576 (réunion du 11/10/2022) et en ligne (liste 2022 le 17/11/2022).

**46. Fasson :** noté (match vs Eybens). Accords clubs et CFSE pour report. Le match est reporté au jeudi 15/12/2022.

**47. Poisat :** noté (équipe 2). Regrets du non engagement de l'équipe Poisat 2. La CFSE reste à votre disposition pour la phase 2 du championnat à 8 D2.

**48. Fontaine les Îles :** noté (FM).

**49. Champagnier-Brié :** noté (FM).

**50. ASPTT 1 La Poste :** noté (match vs St-Paul-de-Varces). Accords clubs et CFSE pour report. Le match est reporté au lundi 09/01/2023.

**51. FFSE :** noté (JESS 2023).

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

## COORDONNEES

**Correspondants** : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

**Liste des correspondants** : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Trésorerie** : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, [fciceron@isere.fff.fr](mailto:fciceron@isere.fff.fr)

**Ville de Grenoble, terrains** : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr), [dominique.boenigen@grenoble.fr](mailto:dominique.boenigen@grenoble.fr)

## CONVOCATION

En raison d'indisponibilités, la réunion prévue ce mardi 29 novembre 2022 en **commission Éthique**, avec présidents et les correspondants des clubs de **Champagnier Brié** et de **Villard-Bonnot Grésivaudan**, est reportée au **mardi 10 janvier 2023 à 19h00** au siège du District.

## NOTE AUX CLUBS

**FFSE** : la Fédération Française du Sport d'Entreprise organise les 24<sup>èmes</sup> Jeux Européens du Sport d'Entreprise à Bordeaux du 14 au 18 juin 2023 (37 disciplines dont Foot à 5, Foot à 7 et Foot à 11). Les clubs intéressés peuvent contacter la CFSE pour plus d'informations.

## CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

**Matches à jouer semaine du 05 au 08/12/2022.**

**J06.** Jarrie-Champ – Saint-Martin d'Uriage.

**J06.** Saint-Martin d'Hères – Métropolitains.

**J06.** Billieu 2 – Saint-Georges-de-Commiers 2.

**J06.** Villeneuve – Eybens 2.

**J06.** Rachais 2 – Fasson.

**Match à jouer jeudi 15/12/2022.**

**RJ04.** Fasson – Eybens 2.

## CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2

**Match à jouer jeudi 01 ou 08/12/2022.**

**Poule B, RJ01.** Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – ASPTT 1 La Poste.

**Match à jouer lundi 05/12/2022.**

**Poule B, J06.** Champagnier Brié 2 – ASPTT 1 La Poste.

**Matches à jouer semaine du 05 au 08/12/2022.**

**Poule A, J06.** CEA Grenoble – Rachais 3.

**Poule A, J06.** Fontaine Les Îles – Deux Rochers 4.

**Poule A, J06.** Vallée de la Gresse 4 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

**Poule A, J06.** Ver Sau 3 – ASPTT 2 ST.

**Poule B, J06.** Poisat 1 – Tunisiens SMH 2.

**Poule B, J06.** Saint-Paul-de-Varces 2 – Goncelin.

**Poule B, J06.** Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Vallée de la Gresse 3.

**Match à jouer lundi 09/01/2023.**

**Poule B, J04.** Saint-Paul-de-Varces 2 – ASPTT 1 La Poste.

## COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

**Matches en retard ou résultats non parvenus.**

T01. ASPTT 2 ST – Villeneuve.

T02. Ver Sau 3 – Tunisiens SMH 2.

**Matches à jouer semaine du 12 au 15/12/2022.**

Le tirage au sort a été effectué par Mr Christophe CARRÉTÉRO, président de la commission Futsal.

**T03.** Villeneuve (D1) – Saint-Martin d'Uriage (D1).



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

- T03. Tunisiens SMH 2 (D2) – Métropolitains (D1).
- T03. Saint-Paul-de-Varces 2 (D2) – Ver Sau 3 (D2).
- T03. Rachais 2 (D1) – Rachais 3 (D2).
- T03. Saint-Georges-de-Commiers (D1) – CEA Grenoble (D2).
- T03. Fontaine Les Îles (D2) – Billieu 2 (D1).
- T03. Deux Rochers 4 (D2) – Vallée de la Gresse 3 (D2).
- T03. Vallée de la Gresse 4 (D2) – Champagnier Brié 2 (D2).
- T03. Eybens 2 (D1) – Saint-Martin d'Hères (D1).
- T03. Goncelin (D2) – ASPTT 2 ST (D2).
- T03. ASPTT 1 La Poste (D2) – Fasson (D1).
- T03. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D2).
- T03. Jarrie-Champ (D1) – Poisat (D2).



## COMMISSION FUTSAL

**Mardi 29 NOVEMBRE 2022 à 18h00**

**Procès-Verbal N°583**

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

.....  
Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)  
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre  
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

### **COURRIERS:**

Arbre de Vie : Lu et noté.

### **INFO:**



Dans le cadre du développement du Futsal, la DTN et la LFA propose une action nationale pour les U6 / U9 lors de cette saison 2022/2023 «Le Noël du Futsal».

Sous forme de plateaux organisés par le district sur la période de fin décembre à début janvier.

Cette manifestation est ouverte à tous les jeunes de U6 à U9 licenciés Futsal et Foot Animation.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du District de l'Isère de Football !!!!  
Tous créneaux d'une demi-journée dans vos gymnases mis à disposition du District sont les bienvenus!!!

## **Coupe Départementale Futsal U13, U15, U17 et Féminines Séniors :**

Ouverture des inscriptions pour tous les clubs de foot libre et futsal.

Les finales se dérouleront le week-end du 18 et 19/02/2023.

Dans un premier temps et pour une répartition plus simple sur les plateaux, seul 2 équipes par catégories seront engagées.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des créneaux dans vos gymnases sur les 3 week-ends de Janvier 2023.

### Inscriptions :

U13 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.  
US Corbelin 2 équipes.

U15 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.

U17 : FC Bourgoin Jallieu 2 équipes.

AS Vézeronce Huert 2 équipes.

US La Murette 2 équipes.

## **Championnat Futsal 2022/2023:**

Nuxerete Fs 38 2 est forfait général du fait du forfait général de sont équipe 1 en R2.

**Matches en retard :** Faites le nécessaire pour reprogrammer vos rencontres le plus rapidement possible !!!!

**D1 : 1<sup>o</sup> journée :** S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté

Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Le samedi 17/12/22 à 17h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

**D1 : 2<sup>o</sup> journée :** S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

**D2 : 2<sup>o</sup> journée :** S42 (18/10 au 23/10/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Pont de Claix 2 : Reporté

**D1 : 3<sup>o</sup> journée :** S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsall des Géants 2 : Reporté (gymnase municipale, St Alban de Roche).

Futsal Voreppe 1 / Pays voironnais Futsal : le dimanche 13/11/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe)

Arbre de Vie / Futsal Picasso Reporté (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

**D1 : 4<sup>o</sup> journée :** S48 (29/11 au 04/12/22)

Futsall des Géants 2 / Arbre de Vie : le mercredi 30/11/22 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble FC 1 / Futsal Voreppe 1 : le vendredi 02/12/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal Picasso / Pays voironnais Futsal : le vendredi 02/12/22 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirolles).

**D2 : 4<sup>o</sup> journée :** S49 (06/12 au 11/12/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Grand Lemps 38 :

**D1 : 5<sup>o</sup> journée :** S49 (06/12 au 11/12/22)

Pays voironnais Futsal / Futsall des Géants 2 : Le samedi 10/12/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Arbre de Vie / Mistral Grenoble FC 1 : le vendredi 09/12/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

Futsal Voreppe 1 / Espoir Futsal 38 : le dimanche 11/12/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

## **Coupe Départementale Futsal:**

Espoir Futsal 38; Futsal Grand Lemps 38; Futsal Pont de Claix 2.

### **Rappel:**

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



## COMMISSION DES REGLEMENTS

**Mardi 29 NOVEMBRE à 15 h 00**

### Procès-Verbal n° 583

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.

Excusés : Gérard ROBIN, Lucien BONO,

### COURRIERS

**U.S FLACHERES** : *« nous aimerions avoir quelques infos par rapport à la coupe Isère vétéran :*

- *Où pouvons- nous trouver la feuille de match ?*
- *Devons-nous vérifier l'exactitude de chaque licencié en effectuant l'appel des licences comme en senior ? si oui comment devons-nous le faire ? Il faut que tous les joueurs aient tous leur carte d'identité ?*

Vous pouvez télécharger les feuilles de match sur Footclubs (onglet Compétitions – éditions et extractions – rencontres)

Tous les joueurs doivent posséder une licence valide à la date du match.

Une feuille de match doit être faite et transmise au District.

Pour contrôler les licences, vous disposez de l'application foot compagnon ou copie de la feuille des licences avec photos.

Vous arranger avec l'équipe adverse pour l'arbitrage.

### EVOCATION

**N°23 : A.S. VEZERONCE-HUERT / VILLENEUVE AJA 1 : SENIORS – D1 - POULE B - MATCH DU 22/11/2022.**

*Le club de VEZERONCE-HUERT a écrit 24/11/2022 : « suite au match de dimanche 22/11/2022 le club de vezeronce-huert porte une lettre d'évocation suite au match as vezeronce -huert /Villeneuve du 22/11/2022 en D1. en effet l'asvh conteste le fait de jeu leurs du match ou le club de Villeneuve qui n'avait pas d'assistant de touche au début de match , donc qui était dans l'obligation de mettre un joueur remplaceant*

*cela a été fait, mais le joueur en question a pu participer au match , le règlement est très clair le joueur qui démarre en tant qu' assistant ne peut plus participé à la rencontre !!*

*nous contestons la rentrée du joueur, qui n'avait plus a participé au match, c'est une forme de tricherie de la part du club de Villeneuve et un non- respect des règles de football.»*

### DECISION

La Commission des règlements a pris connaissance de la lettre d'évocation de A.S. VEZERONCE-HUERT HUERT pour la dire irrecevable.

Ce n'est pas un motif d'évocation – art. 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Évocation .....en cas :

- ✓ de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- ✓ d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- ✓ d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- ✓ d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

- ✓ d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ce motif, la CR rejette l'évocation comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission des arbitres pour complément d'informations

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

## RESERVE D'AVANT-MATCH

### N°22 : ARTAS-CHARANTONNAY 2 / U.S THODURE 1 : SENIORS – D4 - POULE D - MATCH DU 27/11/2022.

Le club d'ARTAS-CHARANTONNAY a écrit sur la F.M.I : « Je soussigné(e) SERRES REMI licence n° 2543562759 Capitaine du club ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs JEREMIE DIAS, MATTHIEU MOYROUD, MURAT OZDEMIR, LENNY MOREL, REMY AMIEUX, BRUNO PACHECO BATISTA, THEO VIAL, ABDEL AKIM BOUAKAL, YASIN UCAR, JESSIM BOUAKAL, VELI SOLMAZ, MANUEL TEIXEIRA, NORDINE BOUAKAL, KELVIN VIEZ, du club U.S. DE THODURE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ..6. joueurs mutés».

Le club d'ARTAS-CHARANTONNAY a confirmé sa réserve par courriel le 28/11/2022

### DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ARTAS-CHARANTONNAY pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 1 joueur du club de THODURE possède une licence avec cachet mutation dont 1 joueur avec un cachet mutation hors période.
  - ✓ DIAS Jérémie, licence n°2543035666, renouvellement de licence,
  - ✓ MOYROUD Matthieu, licence n°2548610699, renouvellement de licence,
  - ✓ OZDEMIR Murat, licence n°2538626881, joueur dispensé de mutation
  - ✓ MOREL Lenny, licence n°252870176, joueur dispensé de mutation
  - ✓ AMIEUX Remy, licence n°2529414749, joueur muté hors période,
    - licence saisie le 26/08, enregistrée le 13/09, joueur qualifié le 18/09
  - ✓ PACHECO BATISTA Bruno, licence n°1012150516, renouvellement de licence,
  - ✓ VIAL Theo, licence n°2545122456, renouvellement de licence,
  - ✓ BOUAKAL Abdel Akim, licence n°2544158312, joueur dispensé de mutation
  - ✓ UCAR Yasin, licence n°2598637046, joueur dispensé de mutation
  - ✓ BOUAKAL Jessim, licence n°2544371112, renouvellement de licence,
  - ✓ SOLMAZ Veli, licence n°2543578512, joueur dispensé de mutation
  - ✓ TEIXEIRA Manuel, licence n°2558621914, renouvellement de licence
  - ✓ BOUAKAL Nordine, licence n°2543721009, joueur dispensé de mutation
  - ✓ VIEZ Kelvin, (n'a pas participé à la rencontre), licence n°2544521879, joueur dispensé de mutation

Les joueurs dispensés de mutation sont des joueurs issus d'un club qui s'est mis en inactivité et ces joueurs ont attendu la parution au P.V. de la Ligue de la mise en inactivité pour demander leur licence dans leur nouveau club.

Attendu l'article 30 des règlements généraux du DIF (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux. »

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique en-



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

voqué de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

### CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

#### Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 novembre 2022

#### Article 17

##### 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet **le 30 Novembre 2022**

504263 FC LA ROCHETTE

504304 SC CRUASSIEN

550263 LA RIVIERE FC

582556 GAPS

526437 ENT S. DRUMETTAZ MOUXY (sous réserve d'encaissement)

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)

561124 GROUP. JEUNES BALMES LAUZES (sous réserve d'encaissement)

551011 FC VILLARD BONNOT GRESIVAUDAN (sous réserve d'encaissement)

## COMMISSION SPORTIVE

**Mardi 29 novembre 2022 à 14h00**

### Procès-Verbal N°583

Président : Michel Vachetta

Présents : Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Repellin.

**La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté. Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.**

#### INFORMATION

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucunes modifications ne sera effectuées par la commissions sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

## U10 / U11

### **Non retour des feuilles de plateaux:**

Le contrôle effectué sur le retour des feuilles des plateaux de la journée 6, amène la commission à amender les clubs suivants.

En U11, Villeneuve, Pont de Claix, Domarin, Bourgoin 3, Vallée du Guiers, Bourgoin 1 et 2, Beurepaire et St Quentin Fallavier.

En U10, Rives, Tullins, Bourgoin 2, St Maurice Exil, Domarin.

En U10/U11 : Froges, Nivolas 1 et 2, Reventin, Artas Charantonay et Beaucroissant

### **Feuilles de plateau incomplètes (numéro de licence non documenté)**

En U11 : Crolles, Chatte. En U10/U11 : Susville, Crolles, Dolomieu.

En U10 : Echirolles 3, St Martin d'Hères 2, USVO

Tous les clubs cités sont donc amendés pour le non-retour des feuilles de plateau ou des feuilles de plateau incomplètes

**Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.**

**Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin , tel 06.70.93.82.68.**

## U13

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

## U15 A 8

**Courriers Clubs :** Vallée du Guiers , Vallée de la Gresse

**Vallée du Guiers :** nous attendons l'accord du club de Beurepaire

Clubs inscrits pour la deuxième phase :

Vallée de la Gresse , St Georges de Commiers , Vallée de l'Hien , Bourg d'Oisans , Pont de Claix , Tullins , Rives , Manival , Fontaine , St Simeon de Bressieux , Beurepaire , Vallée du Guiers , Formafot Bievre Valloire

Merci à ces clubs de confirmer leurs inscriptions, si d'autres clubs sont concernés merci d'envoyer un mail à la sportive

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**



## *Le Foot en Isère : Moi J'adhère*

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

### U15

**D1 / D2 / D3 : Nous sommes dans la phase des matchs aller si les terrains sont impraticables ou un arrêté municipal merci d'inverser vos rencontres.**

**D1 fin des matchs aller le 17/12/22**

#### **Courriers :**

St Georges de Commiers et Pays d'Alleverd votre demande de report ne peut être acceptée le match doit se jouer le 03/12/22.

#### **D3 Poule C journée 1 du 26/11/22**

Echirolles 3 / Seyssinet 3 merci aux deux clubs de nous communiquer les joueurs ayant participé à la rencontre ainsi que le score du match.

#### **Coupe Pierre DUBOIS :**

21/01/23 Tour de cadrage 7 matchs.

04/02/23 16ème de Finale.

#### **Coupe Augustin DOMIGUEZ :**

04/02/23 Tour de cadrage 2 matchs.

1/8 de Finale le 11/03/23.

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

### U17

Considérant que l'équipe U17 D2 Poule A du club de Villeneuve a été auditionnée en commission de discipline du district de l'Isère le 15 Novembre 2022.

Considérant que la commission de discipline a statué sur les sanctions à appliquer à cette équipe. Notification faite au club le 23 Novembre 2022.

Considérant que la commission éthique et prévention a fait paraître le vendredi 25 Novembre 2022 un rectificatif du Bonus Malus concernant l'équipe U17 D2 du club de Villeneuve.

Par conséquent réglementairement l'équipe U17 du club de Villeneuve descend en catégorie D3 et elle est remplacée par Deux Rochers.

**Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.**

### U20

**Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.**

### SENIORS

Les matchs en retard sont programmés pour les séniors et U20 si le temps le permet.  
Consultez les reports sur le site du district

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

## VETERANS

**Retirer** les clubs de la coupe :

Ascol foot 38 / Eyzin st Sorlin / Corbelin / St Martin d'hères.

**Rajouter** Bouchage-Passins 2 / Beauvoir / Deux Rochers 2 et 3.

Les clubs du FC TOUVET et de GRENOBLE FOOT ENTREPRISES n'ont pas les membres du Bureau à jour ce qui bloque la qualification de leurs joueurs.

Après plusieurs relances par la boîte mail des clubs et par téléphone rien n'a évolué.

Vous êtes d'ores et déjà enlevés de la coupe de l'Isère.

VOUS AVEZ 15 JOURS POUR METTRE A JOUR VOS BUREAUX SOUS PEINE D'EXCLUSION du championnat.

**Responsable : Gilbert Repellin. : 07.86.40.95.23**

**Le président**  
Michel VACHETTA

**La secrétaire**  
Annie BRAULT

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

### PLANNING WEEK-END

Du vendredi 9 décembre 2022 au lundi 12 décembre 2022

#### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

**samedi 10 décembre 2022**

Match U20 D1

USVO/AS DOMARIN à 14h00

#### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHÉ.)

**samedi 10 décembre 2022**

Match U20 D1

AJA VILLENEUVE/GP VÉZERONCE HUERT

DOLOMIEU à 17h00

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/ASL ST CASSIEN à 20h00

**dimanche 11 décembre 2022**

Match Seniors D5

AJA VILLENEUVE 2/CA GONCELIN à 14h30

#### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

**samedi 10 décembre 2022**

Plateau U8-U9

FC MISTRAL/AGF38/AS BAJATIERE à 10h30

Plateau U10

FC MISTRAL à 12h30

Match U13 D4

FC MISTRAL 2/AJA VILLENEUVE à 14h30

Match U13 D3

FC MISTRAL/AC SEYSSINET 4 à 14h30

Match U17 D3

FC MISTRAL/FC SUD ISÈRE 2 à 17h00

**dimanche 11 décembre 2022**

Match Seniors D5

ES MISTRAL/VALLÉE DE L'HIEU 38 3 à 14h30



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 583 Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

**samedi 10 décembre 2022**

Plateau U6-U7

US ABBAYE/FC MISTRAL/US SASSENAGE à 10h30

Match U13 D4

US ABBAYE 2/US PORTUGAL 2 à 13h30

Match U13 D2

US ABBAYE/US GIERES 2 à 13h30

**dimanche 11 décembre 2022**

Match Seniors D5

US ABBAYE 2/ES PIERRE CHÂTEL à 14h30

### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

**samedi 10 décembre 2022**

Plateau U8-U9

US ABBAYE/FC ECHIROLLES/FC ST MARTIN D'HÈRES à 10h30

**dimanche 11 décembre 2022**

Match Féminine U19 National GF38/OLYMPIQUE DE MARSAILLE à 14h30

### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

**samedi 10 décembre 2022**

Plateau U8-U9

FC2A/AJA VILLENEUVE/CS VOREPPE à 10h30

Match U20 D1

FC2A/FC BOURGOIN 2 à 14h00

### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHÉ)

**samedi 10 décembre 2022**

Match U13 D3

FC2A 2/AS FONTAINE à 10h30

Match U13 D4

FC2A 3/CA GONCELIN à 13h30

Match U13 D2

FC2A/CS VOREPPE à 13h30

**dimanche 11 décembre 2022**

Match Seniors D3

ASIEG 2/FC ST MARTIN D'HERES 2 à 12h00

Match Seniors D2

ASIEG/US DOLOMIEU à 14h30

### STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

**samedi 10 décembre 2022**

Plateau U10

GF38/ST PRIEST/FC BOURGOIN à 10h30

Match U16 R1

GF38 2/LYON LA DUCHÈRE 2 à 13h00

Match Seniors R1

GF38 2/BOURG EN BRESSE à 16h00

Match Seniors D1

FC2A/FC VALLEE DU GUIERS à 20h00

Match Seniors D1

FC2A/VALLÛE DU GUIERS à 20h00

**dimanche 11 décembre 2022**

Match U18 Féminin R1

GF38 2/FC THÔNON ÉVIAN à 11h00

Match Cp de France Féminine GF38/LE PUY à 14h30

### STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

**samedi 10 décembre 2022**

Matchs U13 D4

GF38 4/AS BAJATIERE à 10h30

Match U15 Filles à 8 D2

FC2A/FC SUD ISERE à 13h30

Match U15 D3

GF38 3 Filles/AC SEYSSINET 3 à 16h00

**dimanche 11 décembre 2022**

Match Seniors D5

ASGD/FC QUATRE MONTAGNES à 12h00

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/FC DEUX ROCHERS à 14h30

### STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O.) - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

**samedi 10 décembre 2022**

Plateau U6-U7

USVO/GF38/OC EYBENS à 10h00

Match U13 D4

USVO 5/OC EYBENS 5 à 12h00

Match U13 D2

USVO 2/OC EYBENS 2 à 12h00

Match U13 D3

USVO 3/FC ECHIROLLES 3 à 14h00

Match U13 D1

USVO/GF38 2 à 14h00

Match U15 D1

USVO/US REVENTINOISE à 16h00

Match U17 D1

USVO/FC ISLE D'ABEAU à 18h00

**dimanche 11 décembre 2022**

Match Seniors D2

USVO/OL ST MARCELLIN 2 à 14h30

## COMMISSION TECHNIQUE

**Mardi 29 novembre 2022**

**Procès-Verbal N°583**

Président : Samuel BOURGEOIS

### LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

**Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :**

CFF1 (discontinu)	9-10 et 16-17 mars 2023 (Lieu à déterminer)
CFF1	11-14 avril 2023 VALLEE DE LA GRESSE
CFF2	6-7 et 9-10 février 2023 ST QUENTIN FALLAVIER
CFF3	30-31 mars et 6-7 avril 2023 (Lieu à déterminer)
CFF4 Projet associatif	7-9 décembre 2022 SASSENAGE
CFF4 Projet sportif éducatif	19-20 janvier 2023 SASSENAGE
CERTIFICATION CFF1	25 janvier 2023 DOMARIN
CERTIFICATION CFF1	5 avril 2023 CORBELIN
CERTIFICATION CFF3	1 <sup>er</sup> mars 2023 (Lieu à déterminer)
MODULE U7	4 mars 2023 (Lieu à déterminer)

### FORMATION CFF4 Module associatif du 8 décembre 2022 SASSENAGE

**Liste des inscrits :**

BOUDE MELVIN	OC EYBENS
CAPIZZI NICOLAS	2 ROCHERS FC
TEDESCO Laurent	2 ROCHERS FC
PEREIRA PEIXOTO Lucas	A. S. DE DOMARIN
CRISTINI Michael	F.C. DU LIERS
DE GIGLIO Loris	FC ECHIROLLES
GHAFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
OMBA KABALO Francis	ISLE D'ABEAU F.C.
PULEIO GILLES	GRENOBLE FOOT 38
SCHAPMANN Jean Charles	VALLEE DU GUIERS



**FORMATION CFF4 Module SPORTIF du 19 janvier 2023  
SASSENAGE**

**Reste 15 places**

**Liste des inscrits :**

BOUDE MELVIN	OC EYBENS
CAPIZZI NICOLAS	2 ROCHERS FC
TEDESCO Laurent	2 ROCHERS FC
PEREIRA PEIXOTO Lucas	A. S. DE DOMARIN
CRISTINI Michael	F.C. DU LIERS
DE GIGLIO Loris	FC ECHIROLLES
GHAFFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
OMBA KABALO Francis	ISLE D'ABEAU F.C.
PULEIO GILLES	GRENOBLE FOOT 38
SCHAPMANN Jean Charles	VALLEE DU GUIERS

**CERTIFICATION CFF1 25 JANVIER 2023 DOMARIN**

Reste 7 places

**Liste des inscrits**

M. PEREIRA Valentin	BALMES NORD ISERE
M. JDNOUR Mohamed	BALMES NORD ISERE
M. BOUFFIER Brice	BEAUVOIR ROYAS
M. PATRICOT Julien	DOLOMIEU US
M. PILLITIERI Bruno	DOLOMIEU US
M. CHERRAD Nouredine	EYBENS OC
M. DI MATTEO Vincent	ENT.FOOT.ETANGS
Mme KOCH Johanna	MOIRANS FC
M. MONFORT Leo	MOIRANS FC
M. RODRIGUES Anthony	MOIRANS FC
M. OLAGNON Thierry	SAINT QUENTIN FALLAV
M. JAMPY Antoine	SEYSSINS FC
M. SOUISSI Mehdi	SEYSSINS FC
M. DJADOURI Karim	ST MARTIN D HERES FC
M. KHEFIF Hakim	ST MARTIN D HERES FC
M. TOUATI Hamadi	ST MARTIN D HERES FC
M. FOUSSINI Djalilou	ST PAUL VARCES US
M. CARIN Julien	ST SIMEON BRESSIEUX
M. BESSEAT Cyprien	SUD ISERE FC
M. MARTIN Corentin	SUD ISERE FC
M. POITE Remy	SUD ISERE FC
M. TELLACHE Boualem	TURC VERPILLIERE FC
M. RECHOU Mathis	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL

**ATTENTION**

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications.

## Modalités d'inscription

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>